

75028

J. CALLEN

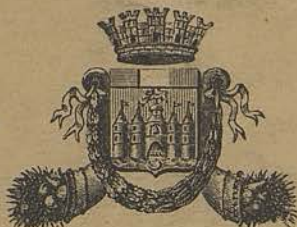
LE

# PREMIER BATEAU RUSSE

A BORDEAUX

LEGS  
Auguste BRUTAILS  
1859-1926

23 février



1725

BORDEAUX

FERET ET FILS, ÉDITEURS

15, cours de l'Intendance

PARIS

LES LIBRAIRES ASSOCIÉS

Rue de Buci, 13

1902

DONS  
N° 13837

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE  
BORDEAUX

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
THE UNIVERSITY OF CHICAGO



# LE PREMIER BATEAU RUSSE

A BORDEAUX

Le voyage du Président de la République à Saint-Pétersbourg est une nouvelle affirmation de l'alliance russe. Qui sait même si l'opinion ne verra pas dans le choix du *Montcalm*<sup>1</sup>, rapproché de la sympathie généreuse dont le cabinet de Washington nous donna la marque, au lendemain de la catastrophe des Antilles, un prélude, tout au moins le présage de l'alliance américaine ?

Mais il n'y a pas lieu de rechercher ici par quelles formules diplomatiques se traduira, dans l'avenir, l'amitié séculaire de la France et des États-Unis ; il est question de la Russie, et je veux simplement faire passer, des archives dans l'histoire, un document bordelais inédit qui se rattache aux origines de nos relations avec elle : il porte la date du 23 février 1725.

## I

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, non plus qu'au nôtre, l'alliance russe ne fut l'œuvre exclusive des politiciens ; elle était, pour ainsi

1. Deux héros français illustrèrent le nom de Montcalm : l'un, Louis-Joseph, blessé mortellement au siège de Québec, dans un combat inégal contre les Anglais, mourut le 14 septembre 1759. Les restes glorieux de ce brave furent déposés dans un trou creusé par une bombe. L'autre, Paul-François-Joseph, avait pris part, très jeune, à la guerre de l'indépendance américaine, avec le grade de capitaine de vaisseau. Il mourut en Piémont, en 1812, des suites d'un accident.

2. Le 26 mai, l'illustre cardinal Gibbons, présidant l'inauguration du monument élevé, dans la cathédrale de Washington, à Rochambeau, le vaillant compagnon d'armes du fondateur de l'indépendance américaine, prononçait un discours que le télégraphe nous transmet. J'en détache les lignes suivantes, elles répondent à la pensée comme au désir exprimés ci-dessus :

« Puisse l'amitié de la France et de l'Amérique être renforcée, consolidée et perpétuée par les liens solides du commerce et les chaînes d'or d'une amitié fraternelle ; puissent les deux grandes républiques marcher la main dans la main vers la liberté, vers le progrès, vers la civilisation ; puisse le monument élevé à Rochambeau dans cette capitale rappeler toujours aux citoyens américains qui le contempleront la dette de gratitude éternelle contractée par les États-Unis envers la France. »





dire, conclue *in petto*, par les deux nations, bien avant que d'être signée. La France la désirait, la Russie pareillement. « Il (Pierre le Grand) avoit, dit le duc de Saint-Simon, une passion extrême de s'unir avec la France. » L'auteur des *Mémoires* ajoute : « Rien ne convenoit mieux à notre commerce, à notre considération dans le Nord, en Allemagne et par toute l'Europe <sup>1</sup>. » Malheureusement, ni Louis XIV vieilli n'eut le goût <sup>2</sup>, ni plus tard le Régent, dominé par l'anglophile abbé Dubois, n'eut la liberté de suivre, en ce point, l'attrait manifeste de la nation <sup>3</sup>. « Un fol mépris » accueillit donc, au début, les ouvertures de la Russie, quitte à se préparer « un long repentir » pour

1. Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIV, p. 438, édit. Hachette.

2. 1698. « Il avoit dessein d'aller à Venise et à Rome, et dans toute l'Italie, surtout de voir le roi et la France. Il fit sonder le roi là-dessus, et le czar fut mortifié de ce que le roi déclina honnêtement sa visite de laquelle il ne voulut point s'embarasser. Peu après en avoir perdu l'espérance, il se résolut de voyager en Allemagne et d'aller jusqu'à Vienne. » (Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Hachette, t. II, p. 92.)

3. Il importe de reproduire, ici et plus loin, les textes de Saint-Simon. Même en supposant que l'orgueilleux duc s'attribue un rôle qu'il ne joua point et qu'il charge à plaisir l'abbé Dubois, le chapitre des *Mémoires* sur Pierre le Grand (t. XIV, p. 424 et suiv.) n'en constitue pas moins un document de premier ordre pour l'histoire de l'alliance russe. Je cite :

« Les Anglois, qui voyoient son ambition et son crédit, le servoient à son gré pour en tirer au leur. Son but étoit de se servir du crédit du roi d'Angleterre sur l'empereur qui étoit grand et de sa liaison avec et personnelle, pour se faire cardinal par l'autorité de l'empereur qui pouvoit tout à Rome et qui faisoit trembler le pape.

» Cette riant perspective nous tint enchaînés à l'Angleterre avec la dernière servitude, qui ne permit rien au Régent qu'avec la permission que Georges étoit bien éloigné d'accorder à la liaison avec le czar tant à cause de leur haine et de leurs intérêts que par ménagement pour l'empereur : deux points si capitaux pour l'abbé Dubois, que le czar se dégouta enfin de notre surdité pour lui et de notre indifférence.

» On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre, et du fol mépris que nous avons fait de la Russie. Les malheurs n'ont pas cessé par un aveugle enchaînement. » (*Mémoires*, t. XIV, p. 439.)

Parlant des efforts qu'il tenta pour déterminer le Régent à préférer la Russie à l'Angleterre, Saint-Simon dit (t. XIV, p. 438) :

« Ce prince (Pierre le Grand) tenoit l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi Georges en crainte pour ses états d'Allemagne. Il tenoit la Hollande en grand respect et l'empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fit une grande figure en Europe et en Asie et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimoit point l'empereur, et il désiroit de nous dépendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre, et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses imitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent encore longtemps après son départ. En vain, je pressois souvent le Régent sur cet article, et lui disois des raisons dont il sentoit toute la force, et auxquelles il ne pouvoit répondre. Mais son ensorcellement pour l'abbé Dubois, aidé encore alors d'Effiat, de Canillac, du duc de Noailles, étoit encore plus fort. » (p. 438.)

Saint-Simon avait écrit à la page précédente :

« Il (le czar) s'en alla charmé... et dans un grand désir de s'unir étroitement avec le roi, à qui l'intérêt de l'abbé Dubois et de l'Angleterre fut un funeste obstacle dont on a souvent eu et on a encore grand sujet de repentir. »



avoir eu la faiblesse de ne pas résister « aux funestes charmes de l'Angleterre ».

A vrai dire, en ce temps-là, Pierre I<sup>er</sup> n'était encore, aux yeux des raffinés de Versailles, qu'un barbare de génie, une sorte de Ménélik du Nord. Sans doute, la bataille de Pultava, gagnée sur Charles XII, et le succès naval des îles d'Aland l'avaient rendu maître de la Baltique; cependant la Suède restait debout, et le traité de Nystadt, qui confirma le tzar dans la possession de ses vastes conquêtes, n'était pas signé; il ne le fut qu'en 1721<sup>1</sup>. Aussi Pierre devait-il attendre, avant d'aspirer à l'amitié du Roi-Soleil, que sa gloire fût mieux établie, sa capitale fondée sur les rives marécageuses de la Néva, « d'où la nature, » d'après le mot du comte Joseph de Maistre, semblait « avoir exilé la vie »<sup>2</sup>, et que le sénat moscovite l'eût surnommé Pierre le Grand. Jusque-là mieux valait se tenir à l'écart. L'accueil glacial et défavorable qu'avait rencontré son ambassadeur Gregori Volkof à la cour de Versailles, en 1711, indiquait du reste au tzar cette ligne de conduite.

Le tzar se tint pour averti; il évita de paraître en France tant qu'il ne fut pas absolument certain « d'y faire grande figure ». Il va d'abord en Angleterre; en 1697, nous le trouvons dans un arsenal de Hollande sous le costume de travail d'un apprenti charpentier de navire. Ce n'est que deux ans après la mort de Louis XIV qu'il se décide à mettre le pied sur notre territoire. Débarqué le 30 avril 1717, à Dunkerque, où descendit également le tzar Nicolas II, lors de l'entrevue récente de Compiègne,

1. Qui n'a lu, dans la mise en scène des *Soirées de Saint-Petersbourg*, par Joseph de Maistre, la description de la statue équestre de Pierre le Grand qui s'élève sur le bord de la Néva, à l'une des extrémités de l'immense place d'Isaac: « Son visage sévère regarde le fleuve et semble encore animer cette navigation créée par le génie du fondateur. Tout ce que l'oreille entend, tout ce que l'œil contemple sur ce superbe théâtre, n'existe que par une pensée de la tête puissante qui fit sortir d'un marais tant de monuments pompeux. Sur ces rives désolées d'où la nature semble avoir exilé la vie, Pierre assit sa capitale et se créa des sujets. Son bras terrible est encore étendu sur leur postérité qui se presse autour de l'auguste effigie: on regarde, et l'on ne sait si cette main de bronze protège ou menace. » (*Soirées de Saint-Petersbourg*, Lyon, 1854, t. I, p. 5.)

2. 1721. « L'année finit par le traité de paix conclu à Nystadt entre le czar et la Suède, qui céda au czar toutes les conquêtes qu'il avait faites sur elle, ce qui la restreignit au delà de la mer Baltique et lui ôta toute la considération que les conquêtes de Charles lui avaient acquises au deçà et conséquemment toute sa considération en Allemagne et dans le reste de l'Europe. » (Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIX, p. 429.)



il arrivait à Paris le 7 mai 1. « On trouve partout, » dit Henri Martin, « les anecdotes de son voyage, et son intelligente étude de tous nos grands établissements, et les flatteries délicates qu'on multiplia sous ses pas. et les contrastes piquants qu'offrait l'âpre majesté de ce grand homme à demi barbare avec la mollesse et la finesse de notre cour; entre Pierre le Grand et les *roués* de la Régence, il n'y avait de commun que la licence, raffinée chez les uns, brutale chez l'autre 2. » On sait, d'autre part, le sans-gêne tout moscovite qu'il affecta de se permettre vis-à-vis de M<sup>me</sup> de Maintenon en écartant d'un tour de main le rideau du lit où, dans l'espoir d'esquiver une visite importune, la royale veuve feignait d'être malade 3. Ce n'est pas que le tzar fût très avide d'aller faire sa cour aux grands. Au contraire, tandis qu'il affectait de ne point rendre visite aux princes du sang 4, « le 16 mai, jour de la Pentecôte, il alla aux Invalides, où il voulut tout voir et tout examiner partout. Au réfectoire, il goûta de la soupe des soldats et de leur vin, but à leur santé, leur frappant sur l'épaule et les appelant camarades 5. »

A cette bonhomie d'apparat, qui ne donna le change qu'au menu peuple, le tzar eut l'habileté de joindre un esprit d'observation qui le fit admirer de tout Paris, « par son extrême curiosité, toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police, et cette curiosité atteignit à tout et ne dédaigna rien. Tout montrait en lui la

1. « Il descendit à neuf heures du soir au Louvre, entra partout dans l'appartement de la Reine-mère. Il le trouva trop magnifiquement tendu et éclairé, remonta tout de suite en carrosse et s'en alla à l'hôtel de Lesdiguières où il voulut loger. Il en trouva aussi l'appartement qui lui étoit destiné trop beau, et tout aussitôt fit tendre son lit de camp dans une garde-robe. » (Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIV, p. 424.)

2. Henri Martin, *Histoire de France*, Paris, 1878, t. XV, p. 84.

3. « Vendredi 11 juin, il fut de Versailles à Saint-Cyr où il vit toute la maison des demoiselles dans leurs classes. Il voulut aussi voir M<sup>me</sup> de Maintenon qui, dans l'apparence de cette curiosité, s'étoit mise au lit, ses rideaux fermés, hors un qui ne l'étoit qu'à demi. Le czar entra dans sa chambre, alla ouvrir les rideaux des fenêtres en arrivant, puis tout de suite ceux du lit, regarda bien M<sup>me</sup> de Maintenon tout à son aise, ne lui dit pas un mot ni elle à lui, et, sans faire aucune sorte de révérence, s'en alla. » (Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIV, p. 434.)

4. « Des princes et princesses de sang, il ne s'en embarrasse pas plus que des premiers seigneurs de la Cour et ne les distingue pas davantage. Il trouva mauvais que ces princes de sang eussent fait difficulté de l'aller voir s'ils n'étoient assurés qu'il rendroit une visite aux princesses du sang, et qu'il reçut avec grande hauteur. » (Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIV, p. 431.)

5. *Ibid.*



vaste étendue de ses lumières, et quelque chose de *continuellement conséquent*<sup>1</sup>. »

Ce trait final de Saint-Simon est tout ensemble révélateur et caractéristique ; il montre à nu Pierre I<sup>er</sup> marchant d'étape en étape, et sans dévier d'une ligne, si ce n'est en apparence, au but voulu de sa politique.

La triple alliance était signée depuis le 4 janvier 1717, à la Haie<sup>2</sup>. Que faire ? Essayer de la rompre ? C'était peine inutile. Le tzar imagina de constituer un groupement parallèle dans lequel entrerait la Prusse, à côté de la France et de la Russie. Tel n'était pas le rêve de Dubois<sup>3</sup>, le ministre favori du Régent, lequel fera demain de « son cher prélat » un archevêque de Cambrai, puis un cardinal. Dubois craignait par-dessus tout de mécontenter l'Angleterre. Sa politique parut un moment triompher à Versailles. « Le 12 mai, » raconte le P. Bliard dans un livre digne par l'abondance de la documentation d'être mis en parallèle avec le *Richelieu*, désormais classique, de M. G. Hanotaux, l'abbé Dubois annonçait à Londres « le succès d'une tactique moins généreuse que prudente », et voici dans quels termes : « Notre Cour ne fera rien... que ce qui conviendra au roi de la Grande-Bretagne<sup>4</sup>. »

En dépit de ces belles promesses, l'affaire se dénoua presque selon les vœux du tzar : « Les pourparlers, » dit Henri Martin,

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 426.

2. Henri Martin, *Histoire de France*, t. XV, p. 82. — Voir aussi : Louis Wiesener, *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, d'après les sources britanniques. Paris, Hachette, 1891, p. 449.

3. Il convient d'ajouter pour être exact que la cour de Versailles avait prévu cette éventualité et s'y résignait en principe. Le 5 janvier 1717, quelques jours avant la visite du tzar dans les Provinces-Unies, Louis XV faisait donner à Chasteneuf, son représentant, des instructions où on lit : « Je connois parfaitement le peu d'avantages que l'on doit attendre de l'alliance d'un prince dont les États sont aussi éloignés que ceux du tzar, et je sais que son fils n'a pas les qualités nécessaires pour soutenir la réputation qu'il s'est acquise, ni les établissements qu'il a faits... Mais d'autres raisons supérieures me font passer sur ces considérations quelque fortes qu'elles soient, et mon intention est que vous profitiez du séjour de ce prince en Hollande, pour lui faire connoître que je vous ai prescrit de l'assurer que j'ai regardé son voyage en Hollande comme une conjoncture favorable pour convenir des moyens d'établir entre mes sujets et les siens une correspondance directe et réciproquement utile pour leur commerce. Vous pouvez encore laisser entendre aux ministres du tzar que je ne m'éloignerois pas d'admettre dans les liaisons que je prendrois avec lui, ceux de ses alliés qu'il voudroit y faire entrer. » (Bliard, ouvrage cité, t. I, p. 259.)

4. *Dubois cardinal et premier ministre*, par le P. Bliard, de la Compagnie de Jésus. Paris, Lethellier, t. I, p. 264.



« furent transférés en Hollande, ce théâtre universel des négociations; ils aboutirent, le 15 août, à un traité entre la France, la Russie et la Prusse... Par suite de ce traité, la France entretenit, pour la première fois, un ambassadeur et un consul en Russie 1. »

## II

Cette même année, 1717, le prince de Kourakine, ami personnel de Pierre le Grand, devenait ambassadeur à Paris, et la convention politique du 15 août se doublait d'un traité de commerce entre la France et sa jeune alliée 2.

On a prétendu que le « commerce rend les hommes moins courageux ». Ce « principe », inscrit dans la préface d'une édition posthume de *l'Esprit des Lois* 3, n'est pas, il s'en faut de beaucoup, d'une application générale. L'histoire de la Russie le contredit absolument. Composée d'immenses régions confinant toutes à de puissants voisins qui l'isolaient des mers indépendantes, elle dut de bonne heure, et cela sous peine de subir la loi d'un éternel blocus, se frayer, à main armée, vers l'Océan, des routes sûres dont elle restât maîtresse. Comment, en effet, de petites mers intérieures, qui ne sont, en réalité, que de beaux lacs et des mers que les glaces tiennent fermées six mois sur douze, auraient-elles suffi longtemps à l'alimentation de l'empire le plus vaste du monde, ainsi qu'à l'écoulement des produits que le génie de Pierre le Grand avait conçu le dessein d'en tirer? Ce qui revient à dire que, pour la Russie, la guerre, au sein de laquelle se retrempe la vigueur des peuples, était la compagne obligée du commerce, et qu'à la différence de la plupart des nations dont le travail se borne à creuser des ports et à se donner une marine, elle se vit dans la nécessité de conquérir ses propres rivages; elle accepta cette rude tâche,

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. XV, p. 86.

2. Dès le 11 décembre 1706, nous trouvons une lettre de M. de Pontchartrain sur la proposition d'un traité de commerce entre la France et le tzar de Moscovie faite par l'ambassadeur de ce prince. (*Archives nationales*, Conseil de commerce, *Inventaire analytique des procès-verbaux*.)

3. C'est, je crois, une édition de 1764. Or Montesquieu mourut en 1755.



et l'on sait avec quelle froide persévérance les successeurs de Pierre le-Grand s'obstinèrent à l'accomplir.

Les transactions de la France avec la Russie, j'entends les transactions directes<sup>1</sup>, manquèrent d'élan au début.

Un document<sup>2</sup> du 26 juillet 1769, imprimé dans l'*Inventaire de la Chambre de commerce de Guyenne*, sous le numéro XXIV, établit que, même à cette date, « la navigation française pour la Baltique » était « restée dans une médiocrité qui étonne »<sup>3</sup>. Le rédacteur de cette pièce conclut par un vœu tendant à donner, de préférence, la Russie comme objectif à notre marine marchande. « Dans l'établissement d'un commerce direct dans le Nord, » dit-il, « celui de la Russie doit être le but principal. C'est le royaume le plus susceptible d'augmentation tant pour les importations que pour les exportations. Le commerce de cet empire s'accroît chaque jour, à mesure que cette nation acquiert des connaissances et se civilise. »

Si l'échange direct entre la Guyenne et la Moscovie était encore à peu près nul à la veille de la Révolution, on devine ce qu'il pouvait être au commencement du règne de Louis XV. L'*état des marchandises sorties et entrées* par les ports de la Direction de Bordeaux, pendant les années 1718, 1719, 1720 (cf. les *Archives de la Chambre de commerce de Guyenne*), ne porte trace d'aucun lot à destination de la Russie. En 1720 commencent à paraître, dans les tableaux, les ports de la Baltique, mais sous la rubrique générale : *Nord*. Et pourtant, à cette époque, le mouvement de notre port était considérable, car, en 1724, la rade au croissant d'or, un peu mat, j'en

1. De 1750 à 1758, d'après les chiffres de L. Bachelier (*Histoire du commerce de Bordeaux*), notre place avait exporté en Russie indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire de bateaux anglais et hollandais, pour 2,732,554 livres de vins, eaux-de-vie, vinaigre, etc.

2. Cette pièce est intitulée : *Observation sur le commerce du Nord relativement à la France*. L'*Inventaire-sommaire* a été rédigé par M. A. Brutails. Le savant archiviste de la Gironde a mis en tête de ce travail une préface qui est l'histoire abrégée mais complète, avec documents à l'appui, de la Chambre de commerce de Bordeaux avant 1789.

3. A l'appui de cette assertion on voit, dans la pièce, un tableau de l'examen duquel il résulte que, sur 6,495 navires qui passèrent le Sund en 1767, dix seulement étaient français, et qu'en 1768, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 novembre, époque où, probablement, la navigation était suspendue dans ces parages, en raison des glaces, sur 6,493, notre marine nationale n'en comptait que six!



conviens, pour des yeux accoutumés aux flots transparents de la Néva, en 1724, dis-je, la rade de Bordeaux, dont l'intendant Boucher<sup>1</sup> se préoccupait d'agrémenter l'aspect grandiose par la construction des palais de la place Royale, aujourd'hui place de la Bourse, et l'érection de la statue équestre de Louis XV, avait reçu deux mille navires<sup>2</sup>. Et, parmi cette forêt de sapins aux couleurs variées, pas un pavillon russe!

Après tout, on ne voit pas trop quel intérêt commercial aurait eu la Russie à fréquenter la Garonne. En dehors de nos vins, qu'Horace, le poète-dégustateur, eût mis au-dessus de tous les neclars réservés, en ce temps-là, pour « la table des pontifes »<sup>3</sup> et qui constituaient alors, au témoignage de Briçon, représentant de la Guyenne au Conseil de commerce<sup>4</sup>,

1. François Boucher, intendant de Guyenne de 1720 à 1743. C'est à lui que revient, en partie, la construction de la place Royale, dont toute la gloire est souvent attribuée à son successeur, le marquis de Tourny et à l'architecte Gabriel. (Voir *Archiv. hist. de la Gironde*, t. I, p. 185-187. — Voir aussi Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, p. 95; et C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 552-554.) Boucher présida les fêtes données à Bordeaux, le 15 août 1743, pour l'inauguration de la statue équestre de Louis XV, dont les bas-reliefs furent confiés au sculpteur Francin. (Voir Jullian, *Histoire de Bordeaux*, 554.) Bordeaux n'aime pas, dirait-on, les statues équestres, qui sont les ornements les plus gracieux, les plus vivants et les moins lourds d'une place publique. On sait que la statue de Louis XV a payé tribut à la monomanie de destruction qui nous travaille à certaines heures. En 1728, le duc d'Antin (cf. *Archives de la Chambre de commerce*), dont l'éducation s'était faite en Guyenne, écrivait à Robert de Cotte, architecte de la chapelle de Versailles: « Les Bordelais aiment mieux vendre leur vin que de faire de beaux édifices. » Piqués au vif par cette injure, les Bordelais répondirent à la boutade ministérielle en bâtissant la « ville de Tourny ». Mais s'ils ont pris le goût « des beaux édifices », il leur manque, au moins, quand ils sont en proie à la fièvre populaire, le goût de les conserver.

2. 2 mars 1724. « Les marchands chargeurs de la présente ville se sont rendus en la Chambre et ont dit que, depuis quinze jours, il estoit arrivé une si grande quantité de vaisseaux étrangers que plusieurs n'ayant pu se placer dans le port, ont esté obligés de jeter l'ancre vers Bacalan, au dessous des limites où doivent estre placés ceux qu'on doit charger pendant la foire. » — Le 15 mars, le secrétaire de la Chambre remet sur le bureau l'« état des battimens, tant françois que étrangers, ensemble des barques qui peuvent venir par année commune sur le port de la présente ville, montant à 2,000 battimens et le nombre des tonneaux à 100,000 ». (*Archiv. départ., série C, Chambre de commerce de Guyenne.*)

3.

... Mero

*Pontificum potiore cœnis.*(Horace, livre II, *Ode XIV.*)

4. Le Conseil de commerce, créé par édit de Louis XIV, en 1700, en faveur des grandes villes commerciales de France, et parmi lesquelles Bordeaux figurait naturellement, accordait à ces villes le droit d'avoir à Paris, auprès du Conseil général du commerce, un député sédentaire. Ce député recevait de la ville qu'il représentait une indemnité fixée d'abord à 2,000 livres, puis à 9,000; elle s'éleva, en 1720, à 12,000: le député de Bordeaux était alors M. L. Dubergier. (Cf. Bachelier, *Histoire du commerce de Bordeaux*. — Th. Malvezin, *id.*, t. III, p. 15.)

La création de la *Chambre de commerce* date du 26 mai 1705.



notre unique spécialité<sup>1</sup>, quelle autre denrée seraient-ils venus charger à Bordeaux?

C'est au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle que le tzar honora, pour la première fois, notre ville d'une commande de vins.

Il va sans dire que l'expédition s'effectua par un vaisseau de Hollande, chose que nos armateurs, en particulier Thadée Saineric, voyaient d'assez bon œil<sup>2</sup>. Je relève, dans le *Registre du Conseil de commerce* de l'année 1706, que le 10 juin le dit Conseil fut saisi d'une demande de passeport par l'affréteur d'un navire qui demandait « à venir *leige* d'Amsterdam à Bordeaux, y prendre pour Arcangel son chargement de *vin et autres liqueurs* pour la table du czar de Moscovie »<sup>3</sup>.

Loin de moi d'insinuer que les Hollandais fussent capables de tourner contre nos vins si délicats le monopole de transport dont le haut commerce de Bordeaux les avait à peu près investis. Je n'ignore pas qu'un certain nombre de leurs compatriotes avaient un dossier regrettable dans les *Registres de la Jurade*, comme ayant composé des eaux-de-vie pernicieuses<sup>4</sup>. Mais ces drogues pharmaceutiques me semblent, en vérité, par trop inoffensives quand je songe à l'amalgame homicide, appelé *casser*, que les Juifs danois et hambourgeois fabriquaient à Bordeaux soi-disant pour leur propre usage<sup>5</sup>.

1. Brisson écrivait à Paris (série C, Chambre de commerce): « *La province de Guyenne ne produit que du vin*; les vins blancs sont, en partie, destinés pour les villes du Nord ou pour convertir en eaux-de-vie; les rouges sont consommés par les Anglois. »

2. « Louis XIV, » dit Francisque Michel (ouvrage cité, t. II, p. 103), « pour éviter l'abus que les Hollandais faisaient de ces passeports (les passeports temporaires faute desquels leurs navires ne pouvaient venir à Bordeaux charger des vins), avait ordonné qu'ils donneraient une caution proportionnelle. Les marchands de Bordeaux réclamèrent contre cette mesure. »

Saineric et Flanquier ne demandaient pas mieux que de soustraire également les bateaux de Hollande, qu'ils trouvaient leur avantage à utiliser, aux formalités du passeport temporaire. En 1706, dit M. F. Michel (*ibid.*, p. 103), « nonobstant les ordres du ministre, un bâtiment hollandais, chargé à Bordeaux par deux négociants de cette place, Saineric et Flanquier, fut arrêté dans sa route vers Amsterdam, et mené à Dunkerque, sous prétexte que le passeport du roy dont il estoit muni estoit expiré. »

3. Archives nationales, *Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil de commerce*, séance du 7 juin 1706.

4. Voir (*Archiv. départ.*, série C, Chambre de commerce, le 4 juillet 1710) *Mémoire* pour les jurats où l'on fait voir la mauvaise et pernicieuse qualité des eaux-de-vie sucrées faites avec les eaux-de-vie de bac des raffineries.

*Ibid.*, 26 février 1723. *Mémoire* contre la sortie des graines de genièvre : les Hollandais l'emploient pour bonifier leurs eaux-de-vie et pour faire une « boisson familière »; ce qui porte grand tort aux produits du pays. Depuis un an environ, il s'en est chargé, sur le port de Bordeaux pour la Hollande, plus de mil boisseaux.

5. *Archiv. départ.*, série C, *Intendance*, C. 1089.



Du reste, il ne s'agit que d'eau-de-vie. Et rien ne prouve que les Hollandais se soient permis, en aucun cas, de porter atteinte à l'intégrité des vins de Bordeaux. Et, d'ailleurs, la plupart de ces vins, à destination de la Russie, n'allant pas « en droiture » de Bordeaux au port d'Arcangel, mais étant obligés de faire de longues haltes en cours de route, avaient besoin d'être soutenus par des ingrédients chimiques. Encore ne voyons-nous pas que les Hollandais fussent dans l'usage de leur administrer eux-mêmes ces toniques de commerce; ils confiaient la besogne à leurs voisins les Flamands. Je lis dans la *Chronique* de Gaufreteau :

1609. « On commença, cette année, à parler les vins blancs, e ce mal vint du côté de Flandre, e bien qu'un chacun l'avouât mal, néantmoins personne ne s'en ozoit plaindre ni corriger le mal, parce que ceux qui en avoyent l'autorité prestoyent l'espaule à ce désordre : les jurats et plusieurs du Parlement. Mais à la bonne heure que les marchands flamands fissent cette parlerie, *pour conserver à la mer*, disoyent-ils, les vins qu'ils acheptoient à Bourdeaux et en pays circonvoisins, car cela ne leur pouvoit estre réputé à crime, car le marchand qui achete peut, sans offense, apporter e faire tout ce qu'il pourra pour la conservation de sa marchandise, mais le désordre et le mal consistoit en ce que les cabaretiers de Bourdeaux, suivant le mauvais exemple, mettoient l'alumette du soufre dans le vin qu'ils vendoyent, lequel n'ayant le temps de se purger sur la mer, bien que semblant fort et puissant au commencement qu'on le beuvoit, par après estoit si corrosif dans les intestins, conduicts du corps, que plusieurs en mouroyent ; mais toutefois *aucun des puissants* n'a voulu corriger les petits, de peur que les petits ne leur fissent, sur ce subject, le reproche de saint Paul : *In quo allerum judicas te ipsum condemnas*. En jugeant autrui, tu te condamnes toi-même<sup>1</sup>. »

La situation que le plus malin de nos chroniqueurs dévoile avec tant de franchise est, à la fois, grave et piquante. S'il est indubitable, en effet, qu'au mépris des mesures de rigueur dont

1. J. de Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. II, p. 39-40.



usait jadis la police urbaine<sup>1</sup> en vue de sauvegarder au loin la réputation des vins de Bordeaux, le démon de la fraude a séduit tout le monde; s'il est vrai que les marchands de Flandre ont trouvé des émules chez les cabaretiers de la rue du *Cerf-Volant*, et que, de peur d'être poursuivis à leur tour sous l'inculpation des mêmes délits, Messieurs du Parlement et Messieurs les Jurats « prestant l'épaule à ce désordre », quel consommateur de France, à plus forte raison d'outre-mer, osera se flatter de boire au naturel les « cinq crus principaux » de Guyenne énumérés dans le célèbre *Mémoire*<sup>2</sup> de 1730, concernant les vins de Bordeaux?

Il y a lieu de supposer que notre impérial client de Saint-Pétersbourg gardait peu d'illusions à cet égard. Et nul doute qu'avec « son extrême curiosité, toujours tendante à ses vues, curiosité qui atteignit à tout et ne dédaigna rien », — dit le duc de Saint-Simon, — il ne cherchât un moyen sûr d'amener dans sa capitale des vins de Bordeaux non suspects. Quel moyen? Et d'abord il fallait écarter le mode d'expédition par bateaux d'Amsterdam, car, à moins d'admettre, entre les marchands de Flandre et ceux de Hollande, une distinction qui n'existait pas dans l'esprit de Gaufreteau, l'envoi de 1706 était loin d'avoir satisfait le tzar. Et la preuve, c'est que, les années suivantes, on eut recours au service direct Bordeaux-Arcangel, organisé par le port de Hambourg. C'était plus sûr. Mais Pierre le Grand voulait néanmoins d'autres garanties. Cet homme extraordinaire apportait je ne sais quoi de génial

1. On n'en saurait douter, jusqu'en 1609, époque où le relâchement s'introduisit, au dire de Gaufreteau, dans les mœurs et coutumes des marchands de vin, et même, depuis, nous fûmes, à Bordeaux, d'une honnêteté commerciale à l'abri de tout soupçon. Je trouve dans la *Jurade*, t. II, p. 419, que, le 19 janvier, « un bourgeois qui avoit fait descendre, aux Chartrons des vins d'une ferme qu'il avoit dans l'Agenois, se vit défendre de le faire à l'avenir. » Les cas de répression ne se comptent pas. Voir, en particulier (*Intendance*, C. 1618), un fait qui montre combien Bordeaux sut réagir, en 1724, contre les abus de 1609. Enfin, Gaufreteau lui-même nous apprend que, en 1512, les Bordelais faillirent briser, dans une émeute, Dunois, leur idole, pour une contravention de ce genre : « 1512. En cette année, fut faicte à Bourdeaux une esmeute par le peuple contre le comte de Dunois, lieutenant general pour le roy en Guyenne, parce que ledit comte avoit faict entrer du vin du Hault-Pais en ladite ville, ce qui estoit prohibé par les statuts. » (*Chronique bordelaise*, t. I, p. 43.)

2. Voir F. Michel, *ouvrage cité*, t. II, p. 126 et suiv., et, dans les *Actes de l'Académie*, le *Mémoire* de l'abbé Bellet, chanoine de la collégiale de Saint-Blaise de Cadillac, sur le commerce des vins et autres denrées de Guyenne.



jusque dans ses fantaisies d'autocrate, jaloux de transformer la Russie barbare en un grand pays modèle, où fussent réunis les éléments les plus divers de la civilisation ; il conçut, dirait-on, le projet d'organiser à Saint-Pétersbourg une manière d'exposition vinicole. A cet effet, laissant de côté les voiliers d'Amsterdam et de Hambourg qu'il soupçonnait, à tort ou à raison, d'avoir trahi sa confiance, et ceux de Bordeaux, qui peut-être, hélas ! l'auraient trahie, il signe un ukase aux termes duquel un navire partira, de Russie, avec ordre de se rendre à Bordeaux et de rapporter, de cette ville, un chargement de vins de tous les crus de Guyenne.

J'en ai la conviction, les archives impériales de Russie ou peut-être nos archives de l'amirauté<sup>1</sup> fourniront un détail précis sur le départ de ce navire, dont je n'ai pu jusqu'ici retrouver le nom. S'il m'était permis d'en inventer un pour la circonstance, je choisirais modestement celui d'*Argonaute*.

La forêt du Cypressat, qui couronne la rive droite du Port de la Lune, a-t-elle moins de célébrité que l'antique bois sacré de la Colchide, et les vins, qui, partant de là, s'en vont réjouir le cœur et refaire la santé de tous les peuples du monde, ont-ils moins de prix que la *Toison d'or* de la fable ?

Pierre le Grand ne l'ignorait pas.

Les marins de Moscovie qui, pour employer le mot connu de Froissart, « alloient aux vins » de la part de leur auguste maître, mirent probablement à la voile dans la seconde moitié de 1724, puisque, au mois de décembre de cette année, le prince de Kourakine, ambassadeur de Russie, avait eu déjà l'occasion de remettre à Dodun, contrôleur général des finances, un mémoire sur ce navire.

Le 23 février 1725, l'*Argonaute* mouillait devant Bordeaux. Sa présence avait certainement éveillé la curiosité publique : c'était la première fois, je l'ai dit, que le pavillon russe flottait non seulement au-dessus de notre splendide rade, mais dans un port français.

1. Je dis peut-être, mais à tort probablement, car, dans le *Fonds de l'Amirauté* (Arch. départ., série B.), les *Registres d'entrée des navires* offrent une lacune qui va du 1<sup>er</sup> janvier 1723 au 1<sup>er</sup> juillet 1734. Donc, aucune trace possible du bateau de 1725.



La mission, flatteuse pour la Guyenne, que ce navire avait reçue de S. M. le Tzar, avait touché l'amour-propre des Bordelais, à la fibre sensible. Des manifestations de sympathie à l'endroit de l'équipage et du peuple ami qu'il représentait se produisirent, je le suppose, entre le *Chapeau Rouge* et le *Puy-des-Salinières*. Impossible d'expliquer autrement la lettre pompeuse où l'intendant Boucher demande au ministre Dodun s'il ne serait pas « de la grandeur du Roy » d'accorder au vaisseau du tzar un traitement de faveur tout exceptionnel, et la réponse empressée de ce haut personnage, qui n'était pas toujours aussi prompt à s'occuper de nos affaires<sup>1</sup>. (La lettre de l'intendant est du 23 février, celle du ministre, du 18 mars.)

Les trois derniers historiens du commerce de notre ville, Bachelier, Francisque Michel et Théophile Malvezin<sup>2</sup>, ne font nulle part allusion, si je ne me trompe, au « vaisseau de Moscovie ». Seul l'*Inventaire des archives de l'Intendance et du Bureau des finances de la généralité de Bordeaux*, rédigé par MM. Gras et A. Gouget, enregistre la pièce sous la cote C. 2377. Je reproduis le texte et l'orthographe des deux pièces. (La lettre de Boucher n'est qu'une copie, la signature manque.)

M. L. C. G.

C, INTENDANCE, 2377

A Bordeaux, le 23 février 1725.

*Lettre de l'intendant Boucher au ministre Dodun.*

Il est arrivé dans cette ville un vaisseau de Moscovie dont j'ai l'honneur de vous envoyer l'état de cargaison. Comme c'est le premier qui soit arrivé en France, je ne sçai si vous ne jugeriez pas qu'il seroit de

1. Je lis dans les papiers de la Chambre de commerce, que le 15 janvier 1705, Dodun étant contrôleur général des finances, Billate eut à traiter avec lui quelques affaires relatives à notre port. Il resta trois jours à Versailles sans être reçu par Dodun, « qui avoit de la fatuité à l'excès, » dit Saint-Simon. M. Billate était au nombre des six négociants nommés, le 4 juillet 1705, directeurs de la Chambre de commerce.

2. Cette pièce avait échappé, je ne sais comment, à ce dernier qui, dans la préface de son *Histoire du commerce de Bordeaux*, publiée en 1892, dit, page 7 : « Les Archives départementales ont donné la plus grande partie des pièces originales qui ont servi de base à notre travail. Nous avons très largement puisé dans les trois séries de l'*Intendance*, de l'*Amirauté* et de la Chambre de commerce. »



la grandeur du roy de lafranchir pour cette fois seule, même des droits d'entrées, et d'affranchir pareillement des droits de sorties les vins et autres danrées qu'il chargera pour son retour. L'objet par raport aux droits d'entrées n'est pas considérable puisqu'ils ne montent qu'à 3783, 6, 7, y compris les droits de ville; ceux de sortie ne seront gueres davantage, il doit être chargé de *vin de tous les diferens crus de cette province*, le Czar voulant éprouver ceux qui se conserveront le mieux dans le transport.

J'ai l'honneur, etc.

*Réponse du contrôleur général (ministre des finances).*

A Marly, ce 18 mars 1725.

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 23 du mois passé, au sujet du vaisseau de Moscovie arrivé à Bordeaux auquel vous proposez d'accorder l'exemption des droits des fermes tant pour les marchandises qu'il a apportées en France que pour celles qu'il chargera pour son retour. M. le prince de Kourakine, ambassadeur de Moscovie, m'avait déjà remis, dès le mois de décembre, un mémoire<sup>1</sup> sur ce sujet dont j'ay rendu compte au Roy et à S. A. S. S. qui ont jugé à propos d'affranchir ce vaisseau de moitié des droits d'entrée seulement, et de luy laisser remporter les marchandises prohibées dont il pourroit être chargé, sans les confisquer. Et j'en ay donné en conséquence les ordres aux fermiers généraux qu'ils ont envoyés sur les lieux.

Je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

DODUN.

Qu'advint-il de l'*Argonaute*?

Quels furent les crus bordelais admis à l'honneur d'y prendre place? Dans quel port de la Baltique fut débarqué l'assortiment de nos produits? Le succès d'enthousiasme que les vins de Guyenne avaient dû remporter à la Cour du tzar, mit-il en goût la noblesse de la capitale et les seigneurs de l'empire? Et, par suite, nos propriétaires du xviii<sup>e</sup> siècle, qui

1. Pressé par le temps, je me vois forcé de publier ce travail avant d'avoir fait des recherches aux *Archives du Ministère des Affaires étrangères* pour retrouver ce curieux document.



tous, y compris Montesquieu<sup>1</sup>, se donnaient beaucoup de mal pour vendre leur récolte et la bien vendre, eurent-ils désormais en Russie un débouché rémunérateur? Autant de problèmes qu'une étude plus complète des archives maritimes de Bordeaux et de Saint-Pétersbourg donnera peut-être le moyen de résoudre. Ce qu'on ne sait que trop, c'est que Pierre le Grand ne revit jamais le mystérieux navire dont quelques lignes tracées, il y a cent soixante-dix-sept ans sur deux feuilles volantes perdues au cœur d'une liasse de manuscrits, constatent seules l'existence. A l'heure où la population bordelaise acclamait joyeusement l'*Argonaute*, le tzar avait cessé de vivre; et ce qui montre l'étrange lenteur des communications entre la France et la Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle, pendant l'hiver surtout, il était mort depuis un mois et demi<sup>2</sup>, lorsque Dodun écrivait à l'intendant Boucher sa lettre du 18 mars. La funèbre nouvelle n'avait donc pas eu le temps de parvenir à Versailles; sans quoi, le ministre en eût certainement dit un mot. A moins de supposer, et l'hypothèse est, selon moi, subtile et téméraire, que l'entourage de Louis XV, majeur depuis deux ans, mais toujours en tutelle, était renseigné de bonne source sur la mort du tzar, et qu'on ne veuille expliquer par là cette lésinerie du demi-tarif, dont Louis XIV n'aurait pas eu l'idée, et que le duc de ~~Olebo~~ lui-même, n'eût point osé conseiller au roi, ~~son pupille~~, s'il n'avait eu la certitude que Pierre-le-Grand était mort, ou même si, au lieu de laisser le trône à Catherine I<sup>e</sup>, femme sans prestige et presque mourante, il avait eu pour successeur la « Sémiramis du Nord », la correspondante de Voltaire et l'amie de Diderot; j'ai nommé Catherine II.

Il résulte de ce qu'on vient de lire que le regard suprême

1. Dans un article intitulé : *Montesquieu chez lui*, que publiait, sous ma signature, l'*Aquitaine* du 21 juillet 1899, on lit des passages de lettres du châtelain de La Brède à son ami l'abbé de Guasco, entre autres celui-ci : « Je crains bien que si la guerre continue, je ne sois forcé d'aller planter des choux à La Brède. Notre commerce de Guyenne sera bientôt aux abois; nos vins nous resteront sur les bras et vous savez que c'est toute notre richesse. »

Ailleurs, ayant reçu de lord Eliban une demande de quinze tonneaux pour l'Angleterre, il se félicite de ce que le succès de son livre (*l'Esprit des Loix*), dans les pays d'outre-Manche, « contribue, dit-il, au succès de mon vin. »

2. Le 28 janvier (8 février du calendrier russe).



de Pierre le Grand se tourna vers notre ville, et que l'ordre d'aller quérir, en toute hâte, des spécimens de nos crus semble avoir été son dernier caprice de malade, et son dernier acte de souverain.

Caprice de malade : car, au départ de l'*Argonaute*, il n'avait plus qu'un souffle de vie. Et ce n'est pas nous qui ferons un crime au tzar moribond de cet appel *in extremis* au merveilleux reconstituant dont les fabliaux du xiii<sup>e</sup> siècle chantaient :

Force donne, aide et confort.

Son dernier acte de souverain : mon patriotisme est heureux de saluer, dans l'initiative commerciale de Pierre le Grand, un nouvel et frappant indice de la « passion extrême qu'il avoit de s'unir avec la France »<sup>1</sup>, et comme une ébauche préhistorique de l'union franco-russe.

1. Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIV, p. 438, édit. Hachette.

